

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juin 2015

MEESCHAERT CONSTITUE L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LUXALPHA-MADOFF

Engagé aux côtés des victimes depuis l'éclatement de l'affaire Madoff, le groupe Meeschaert constitue un groupe de victimes, investisseurs privés et institutionnels, ayant investi directement dans la Sicav de droit luxembourgeois Luxalpha.

Plus d'une dizaine d'investisseurs, représentant une créance globale supérieure à 50 millions d'euros, ont rallié l'association fédérée par le groupe Meeschaert. Son objectif : défendre les intérêts des victimes de la fraude Madoff. « *Plus nous aurons de participants représentant des créances importantes, plus nous pourrons faire valoir nos droits auprès des parties prenantes de l'affaire,* » explique Cédric Meeschaert, président du groupe éponyme. « *Notre groupe mettra tout en œuvre pour voir notre créance enfin admise à la liquidation américaine.* »

A l'issue du rendez-vous - en cours d'organisation - avec les liquidateurs luxembourgeois pour échanger avec eux sur la façon dont elle peut intervenir dans les démarches vis-à-vis du liquidateur américain, l'association se positionnera dans ses relations tant vis-à-vis des liquidateurs luxembourgeois que du Trustee Irving Picard.

En effet, depuis 2008, le groupe Meeschaert suit de très près le scandale de la Sicav Luxalpha, fonds créé spécialement par Bernard Madoff sous égide de l'UBS et commercialisé en Europe notamment par la société Access International. Seule institution financière à avoir assumé son rôle responsable vis-à-vis de ses clients, elle a indemnisé intégralement tous ses clients en 2009 et 2010 des pertes encourues de leur investissement dans Luxalpha. « *Il était impensable d'infliger à notre clientèle ce préjudice inacceptable dont la responsabilité revient à l'industrie financière, ses régulateurs et la justice des pays concernés.* » Le groupe Meeschaert a également été le premier, en 2009, à lancer des actions contre les actifs de Bernard Madoff, notamment sur son yacht ancré dans le sud de la France.

« *Ces actions, précise Cédric Meeschaert, nous ont ainsi mis très tôt au cœur de la mécanique mise en place par le liquidateur américain, le Trustee Irving Picard. Elle consiste à récupérer dans le monde entier les retraits effectués selon le mécanisme de « clawback », pour les redistribuer à l'ensemble des créanciers.* »

Le « clawback » est fondé sur un grand principe quasi irréfragable de la loi fédérale américaine selon lequel certains retraits d'argent par des créanciers dans des délais spécifiques précédant le dépôt de bilan d'une société doivent être impérativement remis au pot commun, pour redistribution future par le liquidateur (ici, le Trustee Irving Picard) à l'ensemble des créanciers du failli. Elle a pour but de rétablir l'équilibre entre ceux qui ont profité, de façon inéquitable, du schéma de Ponzi et de ses « profits fictifs », et ceux qui n'ont rien reçu.

C'est principalement par ce mécanisme que le Trustee Irving Picard a aujourd'hui récupéré près de 11 milliards de dollars, soit environ 60 % de la perte nette des investisseurs du monde entier. Il a engagé le reversement de ces sommes pour plus de 7 milliards de dollars auprès des investisseurs floués. Pourtant, la Sicav Luxalpha – et donc ses investisseurs finaux – ne sont pas encore admis par la loi américaine à ces redistributions.

« Les liquidateurs luxembourgeois de la Sicav Luxalpha doivent rapidement engager une discussion avec la seule source tangible d'indemnisation des victimes : la liquidation américaine représentée par le Trustee Irving Picard, » poursuit Cédric Meeschaert. « A ce jour, plusieurs fonds (Herald Lux, Herald offshore, Tremont, Defender Ltd) ont annoncé avoir transigé avec le Trustee Irving Picard pour être admis aux redistributions de la liquidation américaine. La SICAV Luxalpha doit faire partie de ces discussions. »

Cette situation devient maintenant critique car le Trustee Irving Picard vient de déposer une demande auprès de la Cour de Justice américaine pour un 6e remboursement intérimaire au profit des victimes de Madoff dont la créance a été reconnue.

Face à l'urgence, le groupe Meeschaert et plusieurs investisseurs privés et institutionnels se sont donc associés. Ces victimes de l'affaire Madoff souhaitent inciter les liquidateurs luxembourgeois à entamer des négociations constructives avec le Trustee Irving Picard. Elle souhaitent ainsi collaborer avec les liquidateurs luxembourgeois, convaincues que l'indemnisation par le biais de la SICAV Luxalpha reste la meilleure chance de recouvrer une partie significative de la créance.

« Nous allons explorer tous les moyens légaux alternatifs qui feront admettre notre créance auprès du Trustee Irving Picard », conclut Cédric Meeschaert. « Malgré les dommages conséquents causés par cette fraude, les multiples procédures judiciaires engagées individuellement par la plupart d'entre nous ont toutes été rejetées, que ce soit en France ou au Luxembourg. Nous nous devons d'agir en nous regroupant et souhaitons que tous les investisseurs concernés nous rejoignent pour obtenir enfin réparation. »

A propos l'Association des Victimes de Luxalpha-Madoff

L'Association des Victimes de Luxalpha-Madoff est une association loi 1901 en cours de déclaration.

Pour contacter l'association ou pour adhérer : VictimesLuxalpha-Madoff.com

A propos du groupe Meeschaert

Créé en 1935, le groupe Meeschaert représente près de 6 milliards d'euros d'actifs gérés et sous surveillance. Il s'organise en quatre pôles : la gestion privée, le family office, la gestion d'actifs et le private equity. Le groupe est présent en France, dans les villes de Bordeaux, Cannes, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse, et à l'étranger, à New York et à Bruxelles.

Contacts presse

Citigate Audrey Berladyn / Camille Helly - Tél. +33 (0)1 53 32 84 76 / 78 92
audrey.berladyn@citigate.fr / camille.helly@citigate.fr

Meeschaert Nathalie Cuvelier / Christophe Sanchez - Tél. +33 (0)1 53 40 20 20
ncuvelier@meeschaert.com / csanchez@meeschaert.com